

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES (AFE)

Le Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) a préparé un guide pratique afin de vous accompagner dans votre demande d'aide financière aux études. À l'intérieur de ce guide, vous trouverez tous les renseignements importants dont vous avez besoin afin de remplir adéquatement votre demande en ligne.

Ce guide pratique est subdivisé selon les différentes parties que vous trouverez lorsque vous serez en ligne.

Il est important de ne pas retarder votre demande d'aide financière pour l'année en cours, car l'analyse de votre demande prend entre 6 à 8 semaines.

Pour faire votre demande en ligne, vous vous rendez à l'adresse suivante :

www.afe.gouv.qc.ca

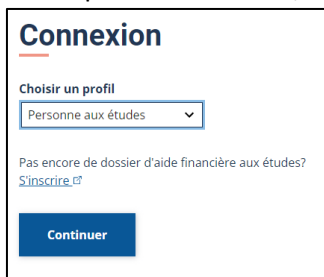


Mon dossier d'aide financière aux études

Pour faire une demande d'aide financière aux études, vous devez avoir en main [votre code permanent](#) et votre numéro d'assurance sociale.

[Accéder à Mon dossier d'aide financière aux études](#)

Dans un premier temps, si vous n'êtes pas encore inscrit, il faut s'inscrire.



Connexion

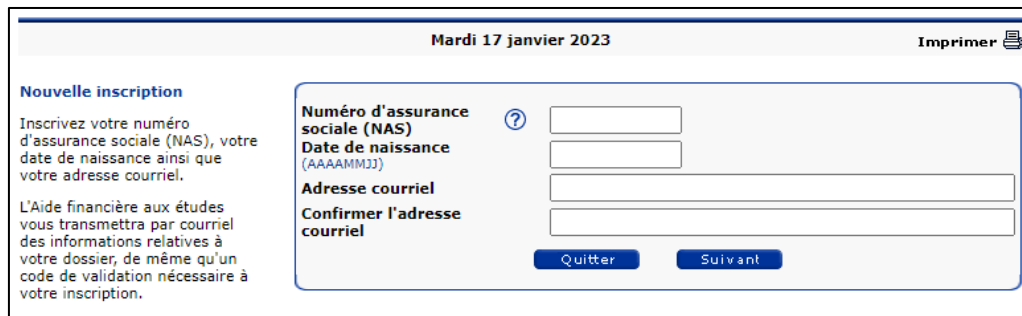
Choisir un profil

Personne aux études

Pas encore de dossier d'aide financière aux études?
[S'inscrire](#)

[Continuer](#)

Entrez les informations demandées et cliquez sur suivant.



Mardi 17 janvier 2023 [Imprimer](#)

Nouvelle inscription

Inscrivez votre numéro d'assurance sociale (NAS), votre date de naissance ainsi que votre adresse courriel.

L'Aide financière aux études vous transmettra par courriel des informations relatives à votre dossier, de même qu'un code de validation nécessaire à votre inscription.

Numéro d'assurance sociale (NAS) ?

Date de naissance (AAAA-MM-JJ)

Adresse courriel

Confirmer l'adresse courriel

[Quitter](#) [Suivant](#)



Une fois votre mot de passe choisi, vous devez cliquer sur l'onglet « Identification » pour poursuivre (voir image ci-dessous). Ceci vous permettra d'accéder à votre dossier et de débiter votre demande d'aide financière en ligne.

The screenshot shows a web interface with two tabs: 'Identification' and 'Mot de passe'. The 'Mot de passe' tab is active. On the left, under 'Vous identifier', there is a link 'C'est votre première visite?' with a question mark icon, and a paragraph explaining that users should click on 'Mot de passe' if they are using the service for the first time. Below this is another link 'Vous voulez modifier votre mot de passe?'. At the bottom left, it says 'Cliquez sur l'onglet « Mot de passe ».' On the right, there is a form with three fields: 'Qui êtes-vous?' (a dropdown menu with 'Étudiant' selected), 'Code permanent', and 'Mot de passe'. Each field has a question mark icon. At the bottom of the form are two buttons: 'Quitter' and 'Soumettre'. In the top right corner, there is a link 'Imprimer' with a printer icon.

Une fois votre dossier créé, vous apercevrez ces icônes. Vous devez cliquer dans « Formulaires temps plein ».

A horizontal row of five buttons. The first button is 'Vos coordonnées'. The second is 'Votre dossier'. The third, 'Formulaires Temps plein', is highlighted with a blue background. The fourth is 'Formulaires Temps partiel'. The fifth is 'Formulaires Besoins particuliers'.

À l'intérieur de « Formulaires temps plein », vous apercevrez l'image ci-dessous. Il faut choisir l'année d'attribution (année scolaire) et cliquer sur « Demande d'aide financière ».

The screenshot shows a section titled 'Année d'attribution' with a dropdown menu set to '202X-202X'. Below this is a button labeled 'Programme de prêts et bourses'. Underneath, there is a section titled 'Consulter un formulaire rempli' with a link '► Demande d'aide financière envoyée le ...'.

Sections du formulaire en ligne :

1- RÉSIDENCE AU QUÉBEC :

Dans cette section, vous devez répondre aux deux questions posées.

2- RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES :

Études poursuivies.

Étant donné que vous étudiez en formation professionnelle, vous devez remplir la **section C seulement**. Voici l'image que vous devriez voir apparaître.

C. Études à temps plein ou réputées à temps plein au secondaire à la formation professionnelle, au collégial ou à l'extérieur du Québec en cheminement continu

Études en cheminement continu ☒ Oui ✓

Inscrivez le code de votre établissement d'enseignement à la première question et le code de votre programme d'études à la deuxième. Si vous ne connaissez pas ces codes, cliquez sur le bouton « Rechercher ».

① Date de début des études pour cette situation	 (AAAA-MM-JJ)	Inscrire la date de début des études
① Date de fin des études pour cette situation	 (AAAA-MM-JJ)	Inscrire la date de fin des études
① Ou durée de votre programme d'études en nombre de semaines		Si vous avez inscrit la date de début d'études et la date de fin d'études, vous n'avez rien à inscrire dans ces deux cases
① Ou durée de votre programme d'études en nombre de mois		
① Code de l'établissement d'enseignement	824434	Centre national de conduite d'engins de chantier ✓
① Code du programme d'études		Pour trouver le code du programme, reportez-vous à la page suivante.
Résidez-vous chez vos parents, votre répondante ou votre répondant au cours de cette période?		Si vous répondez oui à cette question, vous devez remplir la contribution parentale (voir page 5).

Voici maintenant les renseignements dont vous aurez besoin afin de remplir la section C. Ces renseignements sont très importants. Veuillez indiquer les renseignements indiqués selon votre programme d'études.

Code d'établissement : **824434**

Code du programme DEP Conduite d'engins de chantier: **05220**

Code du programme DEP Conduite de grues: **05248**

Dans la question suivante :

Résidez-vous chez vos parents, votre répondante
ou votre répondant au cours de cette période? ☐



Selon la réponse que vous donnerez, voici comment sera traitée votre demande d'aide financière :

- A. **Contribution parentale** : complétez la demande « Déclaration du parent » via le www.afe.gouv.qc.ca :
- Si l'élève habite avec les deux parents, chacun des parents doit compléter une demande.
 - Si l'élève habite avec un parent, seulement une demande doit être complétée.
 - Si l'élève n'habite pas avec ses parents et qu'il ne peut prouver son autonomie, les parents doivent remplir le formulaire requis à cet effet comme indiqué dans la section ci-dessous.
(Si les parents habitent ensemble, les deux parents doivent remplir le formulaire. Si les parents n'habitent plus ensemble, alors seulement le parent qui a la garde de l'élève doit remplir le formulaire.)



Quand l'élève habite en chambre, en appartement ou autres durant la formation, il doit inscrire **non-résident** sur sa demande

- B. **Autonomie** : le profil de l'élève doit correspondre à l'une de ces situations :
- Avoir été sur le marché du travail au moins 104 semaines sans avoir été aux études à temps plein;
 - Célibataire avec des enfants;
 - Marié;
 - Demeure avec un conjoint ou une conjointe qui a des enfants.

3- L'ALLOCATION POUR DU MATÉRIEL D'APPUI À LA FORMATION :

Vous devez répondre à la question. À cette section, vous pouvez décider d'accepter au non le montant de 150 \$ par période d'études.

4- SITUATION DE L'ÉTUDIANT(E) :

Vous devez répondre aux quatre catégories.

Concernant la section B « Déficience fonctionnelle majeure », veuillez prendre le temps de lire la description ci-dessous cela pourrait vous donner accès à certaines mesures d'aide.

B. Déficience fonctionnelle majeure	
 Je suis atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure.	☐

Déficience fonctionnelle majeure Une déficience fonctionnelle majeure est définie comme un handicap fonctionnel permanent qui limite les possibilités d'études. Elle doit être reconnue par un médecin. Si vous êtes atteint d'un tel handicap, vous bénéficiez de mesures particulières dans le cadre du Programme de prêts et bourses. Les déficiences reconnues sont la déficience auditive grave, la déficience visuelle grave, la déficience motrice et la déficience organique. Les deux dernières déficiences sont reconnues lorsqu'elles entraînent des limitations importantes et persistantes. Les déficiences reconnues sont décrites dans le formulaire <i>Certificat médical - Déficiences fonctionnelles majeures</i> et autres déficiences reconnues, que vous devez faire remplir par votre médecin et joindre à votre demande d'aide. Vous trouverez ce formulaire dans notre site Web (www.afe.gouv.qc.ca), à la rubrique <i>Formulaires papier</i>, ou au bureau d'aide financière de votre établissement d'enseignement. Si vous devez avoir recours à des ressources matérielles adaptées, à des services spécialisés ou au transport adapté pour poursuivre vos études, vous pourriez alors bénéficier du Programme d'allocation pour les besoins particuliers. Pour savoir si vous êtes admissible à ce programme, consultez la rubrique <i>Autres programmes</i> dans notre site Web ou référez-vous au bureau d'aide financière de votre établissement d'enseignement. Vous y trouverez également le formulaire <i>Demande d'allocation pour les besoins particuliers</i>.
--

5- AUTRES PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER :

Vous devez répondre aux questions.

6- RESSOURCES FINANCIÈRES :

Veuillez prendre le temps de bien lire les instructions en caractère gras qui explique les montants à déclarer (voir image ci-dessous).

Arrondir au dollar le plus près	
Vous devez donner une estimation aussi précise que possible de vos revenus Vous devez fournir les renseignements concernant vos revenus pour l'année courante. 1er janvier au 31 décembre	
Vous devez également déclarer les revenus bruts en provenance d'une autre province ou d'un autre pays. Inscrivez ces montants en devises canadiennes.	
En l'absence de revenus, vous devez inscrire « 0 » (zéro)	
A. Revenus d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi	
 Revenus bruts d'employée salariée (y compris le revenu gagné à l'occasion d'un scrutin)	✓
 Revenu gagné exclusivement à l'occasion d'un scrutin (élections)	✓
 Revenus nets de travailleuse autonome ou revenus nets d'entreprise	✓

N.B. Vous devrez confirmer vos revenus au mois de septembre et janvier de chaque année. Si vous oubliez de le faire, l'aide financière suspendra les versements.

7- ANNEXE S'IL Y A LIEU :

Si vous avez des enfants ou toute autre situation, il se peut qu'on vous demande de remplir une annexe.

8- DÉCLARATION SUR L'HONNEUR ET ENVOI DU FORMULAIRE :

Vous devez déclarer que les informations inscrites sur la demande sont exactes et vous devez cliquer sur « envoyer ».

9- DOCUMENTS REQUIS, CONFIRMATION ET RAPPELS :

Cette section est très importante. Vous devez fournir les documents demandés dans cette section. « Documents requis ». À défaut de les recevoir, l'aide financière suspendra l'analyse de votre demande. Ceci pourrait retarder considérablement votre admissibilité à recevoir de l'aide financière.

De plus, vous devez imprimer le « Bordereau d'accompagnement » (voir l'image ci-dessous).

L'envoi du bordereau d'accompagnement accélère de façon notable le traitement de votre demande.

- **Bordereau d'accompagnement** Affichez et imprimez le bordereau d'accompagnement.

Démarche concernant l'expédition des documents requis

- **Étape 1** - Ayez en main le document ou rassemblez les documents que vous devez nous envoyer pour que soit terminée l'analyse de votre dossier.
- **Étape 2** - Inscrivez votre code permanent sur chaque document.
- **Étape 3** - Joignez le bordereau d'accompagnement exigé pour ce ou ces documents.

Note: Si vous n'avez pas accès à une imprimante ou que vous n'êtes pas en mesure de transmettre le bordereau d'accompagnement, voici comment nous faire parvenir les documents afin d'éviter des délais supplémentaires:

- écrivez Documents requis sur une feuille distincte, inscrivez-y obligatoirement votre nom, votre prénom et votre code permanent,
- puis placez cette feuille sur le dessus de l'ensemble des documents requis.

Adresse de retour

Aide financière aux études
1041, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5N7

Attention : Veuillez prendre note que tous vos documents requis doivent nous parvenir en un seul envoi. Dès la réception d'un document, l'Aide financière aux études présume qu'elle a reçu tous les documents nécessaires au traitement de votre dossier. Aucun document requis ne doit être transmis par télécopieur.

10- DÉCISION DE L'AIDE FINANCIÈRE :

Il est de votre responsabilité d'aller consulter « votre dossier » sur internet. Ceci vous permettra entre autres de vérifier s'il vous manque des documents ou de connaître la décision de l'aide financière après l'analyse de votre dossier.

Si votre dossier est traité positivement, l'établissement d'enseignement confirmera votre admission. Par la suite, vous obtiendrez un certificat de garantie. Un avis vous sera envoyé dans votre dossier.

Une fois le certificat de garantie récupéré, vous devrez le remettre à votre institution financière. Par la suite, celle-ci prendra en charge la suite des choses (dépôts, modalités, etc.).

Si votre dossier est traité négativement, vous pouvez demander une révision de la décision. La démarche est disponible à cet endroit : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/enseignement-superieur/plaintes-recours/droits-recours>

Service téléphonique à la clientèle

Le Ministère offre un service téléphonique à la clientèle pour répondre à vos questions au sujet des programmes d'aide financière aux études.

Pour toutes questions au sujet des programmes suivants, communiquez avec le service à la clientèle des programmes d'aide financière aux études :

- Prêts et bourses pour études à temps plein;
- Prêts pour les études à temps partiel;
- Bourses Perspective Québec;
- Bourse de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires;
- Programme de remise de dette.

Service à la clientèle des programmes d'aide financière aux études

📅 Du lundi au vendredi (sauf les jours fériés)

🕒 De 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

📞 Région de Québec : 418 643-3750

Région de Montréal : 514 864-3557

Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 877 643-3750

Prêts et bourses pour études à temps plein seulement

Service téléphonique interactif, région de Québec : 418 646-4505

Service téléphonique interactif, sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 888 345-4505